

CONSEIL MUNICIPL DU 8 AVRIL 2022

PROCES VERBAL

Compte-rendu du Conseil Municipal du 8 avril 2022 à 18h30

Présents : M. LEMOINE Maxence, le Maire, M.DORMOY Denis, Mme JEANNIN Violaine, M.DAMPEYROUX Michel, Mme LEICHNER Cécile, M. JOURDE Jean-Marie, MM FLAMERION Jean-Michel LAMONTRE Jean-François, Mmes BRULE-CAMUS Céline, CAUDRON-ANTOINET Stéphanie, DORMOY Sophie, HURAUX Carine, Mme LAFFOND Virginie, RECZKOWICZ Manon, MM, LAFFERT Michel, LANGE Jean-Michel, RAMAGET Gilles

Excusé(s) ayant donné procuration :

- Mme CORNEVIN Rachel à Mme HURAUX Carine
- M. ANSART Alexandre à M. DAMPEYROUX Michel

Excusé(s) : Mme BRULE-CAMUS Céline

Secrétaire de séance : Mme JEANNIN Violaine

1) Approbation du PV du Conseil Municipal du 8 mars 2022

Monsieur DORMOY précise que la délibération concernant le nombre de participations minimales et maximales aux commissions communales est revenue validée par le contrôle de légalité de la Préfecture.

Le Procès-verbal est adopté à l'unanimité (18 voix POUR)

En préambule, Monsieur le Maire donne plusieurs informations concernant le personnel et mentionne une enquête du CDG sur les risques psychosociaux dans laquelle la principale difficulté relevée est le ressenti de manque de reconnaissance du personnel par la hiérarchie (élus compris). Des actions de recrutement sont en cours notamment concernant le maître-nageur sauveteur pour juillet-août. Monsieur le Maire fait également le point sur les projets en cours : les tonnelles (commandées), la rencontre avec l'Agglomération de Chaumont, la tenue d'une réunion publique sur les travaux rue de la gare concernant l'assainissement et l'eau potable, l'ouverture de la piscine. Il termine son propos en évoquant la page Facebook de la Mairie qui a atteint les 950 abonnés. Puis la parole est donnée à Monsieur Denis DORMOY, premier adjoint, pour présenter les finances de la Commune, les taux de taxe foncière, les comptes administratifs pour 2021, l'affectation des résultats et la modification de l'amortissement des dépenses d'investissement et des subventions relatives au budget annexe de l'Hôtel-Restaurant Le Commerce.

2) Délibération 14-04-22 FINANCES : Vote des taux des Taxes foncières pour l'année 2022

Messieurs le Maire et le Premier Adjoint proposent le maintien des taux au même niveau que 2021, soit 42,55% sur les propriétés bâties et 24,81% sur les propriétés non bâties.

Il est expliqué au Conseil que simultanément, le service des impôts a revalorisé en Haute-Marne les bases d'imposition sur lesquelles sont appliqués ces taux. Cela se traduira donc pour les propriétaires de la Commune par une légère hausse du montant qu'ils auront à payer (environ 3%).

Madame JEANNIN demande s'il n'est pas possible de réduire les taux pour absorber cette hausse des bases d'impositions.

Il lui est répondu que le risque est alors grand d'une baisse des dotations de l'Etat qui pourrait estimer que si la Commune est suffisamment riche pour baisser ses recettes fiscales, alors elle n'a plus besoin d'autant de dotations de l'Etat (dont certaines viennent compenser la suppression de recettes fiscales comme la taxe d'habitation), qui même sans ce raisonnement baissent d'année en année.

Madame JEANNIN et Monsieur LAFFERT demandent alors que cela soit bien expliqué aux habitants que la marge de manœuvre de la Commune est limitée sur ces taux.

La délibération est adoptée à l'UNANIMITE (18 voix POUR)

3) 15-04-22 Vote des Comptes de Gestion

Monsieur DORMOY projette un PowerPoint qui a été mis à la disposition des élus en version papier. La Commune dispose d'une avance d'environ un an pour faire face aux dépenses de fonctionnement. La moyenne des Communes est de 6 mois. Cela confirme la bonne santé financière de la Commune et sa capacité d'auto-financement.

L'emprunt à risques impacte tout de même les dépenses de fonctionnement de 8,25% pour sa partie intérêts et celles d'investissement de 15% pour la partie en capital. Cet emprunt n'est pas renégociable compte tenu de grosses pénalités mais il pourra devenir très cher si l'inflation s'envole. Concernant l'investissement, beaucoup d'investissements prévus au budget n'ont pas été réalisés en 2021. Un seul investissement non réalisé est justifié : l'achat d'une antenne pour la remise à l'heure automatique de l'Eglise de Roôcourt-la-Côte. En effet, le maire délégué de Roôcourt-la-Côte procède lui-même à la remise à l'heure et aux modifications dues au changement d'heure, sans aucune difficulté.

La capacité de financement en investissement pour 2022 est d'environ 800 000€, de nombreux projets vont pouvoir être lancés sans obstacle financier.

Considérant les comptes de gestion, il est bien noté une concordance entre les écritures comptables de l'ordonnateur et celles du comptable.

La délibération est adoptée à l'UNANIMITE (18 voix POUR)

4) 16-04-22 Vote des comptes administratifs Budget principal et Annexes

Trois votes distincts, un pour chacun des budgets.

Monsieur LEMOINE quitte la salle et ne participe pas aux votes des trois budgets, du fait de son intérêt en tant qu'ordonnateur des dépenses et des recettes de la Commune.

Monsieur DORMOY, premier adjoint, fait donc procéder aux votes.

Le compte administratif du budget principal est adopté à l'unanimité (17 voix POUR)

Le compte administratif du budget annexe du Lotissement La Champagne est adopté à l'unanimité (17 voix POUR)

Madame LEICHNER Cécile se retire de la salle avant le vote des comptes administratifs du budget annexe de l'Hôtel Restaurant Le Commerce

Le compte administratif du budget annexe de l'Hôtel-Restaurant Le Commerce est adopté à l'unanimité (16 voix POUR)

5) Délibération 17-04-22 Affectation des résultats

De nouveau, trois votes distincts, un pour chacun des budgets.

Affectation des résultats du budget principal : adopté à l'unanimité (18 voix POUR)

Affectation des résultats du budget annexe du lotissement La Champagne : adopté à l'unanimité (18 voix POUR)

Madame LEICHNER se retire de la salle et ne participe pas au prochain vote.

Affectation des résultats du budget annexe de l'Hôtel Restaurant Le Commerce : adopté à l'unanimité (17 voix POUR)

6) Délibération 18-04-22 Modification des amortissements du budget annexe Hôtel-Restaurant Le Commerce

Une nouvelle fois, Madame LEICHNER se retire de la salle et ne participe pas au vote.

Monsieur DORMOY explique que le Conseil municipal s'est prononcé sur un calcul des dotations aux amortissements basé sur 30 ans, tant les dépenses d'investissement que pour celui des subventions. Toutefois, la délibération est imprécise et la Préfecture a sollicité sa modification.

Sur interrogation de Monsieur DORMOY, la Trésorerie a confirmé que l'amortissement des subventions d'équipement d'un bien immobilier se faisait sur 15 ans et non sur 30 ans.

Il est donc proposé au Conseil d'amortir les dépenses de cet investissement les recettes perçues sur une durée de 15 ans à compter du 1^{er} janvier 2022.

Adopté à l'UNANIMITE (17 voix POUR)

7) Délibération 19-04-22 Convention avec le CDG 52 d'accompagnement individualisé en matière de gestion des ressources humaines

Cette convention a déjà été proposée au Conseil municipal et refusée à l'époque. Toutefois, le Maire explique la rencontre avec Mme DESBARRES, et la nécessité d'une telle convention pour sécuriser notamment la mise à disposition de personnel alors que la Commune manque encore de personnel administratif actuellement. Il est précisé le tarif de cette dispo, et que cette mise à disposition est ponctuelle sur demande de la Commune. Il n'y a pas de minimum d'utilisation et la Commune ne paiera que ce qu'elle aura sollicité.

Monsieur DORMOY souligne aussi la nécessité de l'appui du CDG en matière de ressources humaines et pour l'accompagnement pré-contentieux ou contentieux.

La délibération est adoptée : 17 POUR et 1 CONTRE (Monsieur RAMAGET)

8) **Délibération sur la modification du logo de la Commune**

Le nouveau logo créé par le Maire à partir du logo existant est présenté.

Monsieur LAMONTRE émet son désaccord esthétique sur les polices et les couleurs, et prône l'utilisation de l'italique.

Monsieur RAMAGET émet son désaccord sur les chiffres (forme et alignement).
Monsieur le Maire explique ses choix.

La délibération est adoptée : 15 POUR, 2 CONTRE (Monsieur LAMONTRE et Monsieur RAMAGET), 1 ABSTENTION (Madame JEANNIN)

Levée séance 20H30.

A Bologne,
Le 20 avril 2022,
JEANNIN Violaine

A handwritten signature in black ink, consisting of several overlapping loops and a long horizontal stroke at the bottom, characteristic of a cursive signature.